

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 22 MARS 2022****L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-DEUX MARS,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 16 mars 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Emmanuel LEFÉBURE, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Nicole BERNARDIN, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.

Etait absente : Sophie FOUCHER-MAILLARD.

OBJET : Finances-Patrimoine – Marché « Vérification et entretien d'équipements de lavage » - Groupement de commandes constitué d'Angers Loire Métropole (coordonnateur), de la Ville d'Angers et du Centre Communal d'Action Sociale d'Angers – Appel d'offres ouvert sous la forme d'un marché ordinaire à prix unitaires - Autorisation de signature.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 20 avril 2021, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angers a autorisé l'adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes « Fournitures et services » avec les membres fondateurs suivants :

- Angers Loire Métropole, désigné coordonnateur du groupement de commandes ;
- La Ville d'Angers.

Le 25 janvier 2022, Angers Loire Métropole, coordonnateur du groupement de commandes, a lancé un appel d'offres, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique, afin de répondre à des besoins de vérification et d'entretien d'équipements de lavage (ascenseurs, monte-charges).

Le marché est conclu pour une période initiale de deux ans à compter de sa notification.

Il pourra être reconduit de façon tacite deux fois, par périodes successives de deux ans.

La date limite de remise des offres a été fixée au 28 février 2022 à 14h.

Accuse de réception en préfecture
049-264901158-20220322-DEL-2022-039-DE
Date de télétransmission : 24/03/2022
Date de réception préfecture : 24/03/2022

À l'issue de l'analyse des offres remises par les candidats, et suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du groupement réunie le 21 mars 2022, il a été décidé d'attribuer le marché au candidat suivant :

○ **OTIS – sise 44674 - CARQUEFOU**

L'objet de cette délibération est d'autoriser Angers Loire Métropole, coordonnateur, à signer les marchés pour chaque membre du groupement.

Les dépenses seront imputées pour :

- le budget principal au chapitre 011 « Charges à caractère général » - imputation 6156 « Maintenance » ;
- les budgets annexes au groupe III « Dépenses afférentes à la structure » - imputation 61568 « Maintenance autres ».

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- autorise le représentant d'Angers Loire Métropole, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier les marchés attribués par la Commission d'Appel d'Offres du 21 mars 2022 pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale.
- autorise le représentant du Centre Communal d'Action Sociale d'Angers à signer et notifier les éventuels avenants ou actes modificatifs pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale d'Angers.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

